
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	MAILLARD Rémi	PELHATRE Michel
MENARD Vanessa	BRIAND Marie	LEMAITRE Fabrice
THOMAS François	LEMONNIER Rosanna	LUCAS Dominique
RAULT Annie	LE PROVOST Guy	AMBROISE Fabienne
GODET Pascal	FOURE Jean-Luc	GUILLEMOT Jean-Claude
KERJEAN Nathalie	GUDEMARD Bruno	BOTREL Marie-Claire

Absents Excusés : Madame BERNAY Marie-Hélène pouvoir Madame RAULT Annie, Monsieur YVART Didier pouvoir Madame LEBRETON Suzanne, Madame PICOUAYS Jacqueline pouvoir Monsieur PELHATRE Michel, Madame CAYET pouvoir à Madame LEMONNIER Rosanna, Madame PLAYE Sarah

Secrétaire de séance : Monsieur MAILLARD Rémi

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021

FINANCES

Dinan Agglomération : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2021

Le conseil municipal adopte le rapport de la Commission Locale Evaluation des Charges Transférées (CLET) du 20 octobre 2021.

Convention de participation financière relative à l'utilisation du complexe sportif de Quévert

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention

Modification de la délibération 11-2020-24- délégation de pouvoirs au Maire

Le conseil municipal décide de modifier le point 3 de la délibération 11-2020-24 comme suit :

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

TRAVAUX URBANISME

Syndicat Départemental d'Énergie : secteur La Douéttée, Bougault

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de l'éclairage public à la Douéttée, coût des travaux 14820 €, ainsi que la tranche conditionnelle à Bougault pour un montant de 5850 €.

Syndicat Départemental d'Électricité : déplacement du boîtier de Commande de la Mairie

Le conseil municipal approuve le déplacement du boîtier de la commande de la Mairie, coût total des travaux 14 256 € TTC, participation communale de 8580€.

Exercice du droit de préemption parcelles AL 28 et AL 29

Le conseil municipal vote le principe de l'exercice du droit de préemption dans l'hypothèse d'une vente des parcelles AL 28 et AL 29 et la sollicitation de l'Établissement Public Foncier de Bretagne à qui le droit de préemption pourrait être délégué et autorise le Maire à solliciter le CAUE pour réaliser une étude de faisabilité sommaire

AFFAIRE GENERALE

Remboursement des Frais de formation des bénévoles à la Bibliothèque

Le conseil municipal décide d'accorder sur présentation des justificatifs le remboursement des frais de repas et de déplacement des bénévoles à la Bibliothèque.

AFFAIRE SCOLAIRE

Ecole Jean Ferrat : demande de prise en charge des frais de transport pour le séjour de Ski à Bellevaux

Le conseil municipal accepte la prise en charge du transport

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Suzanne LEBRETON